

Un élu peut-il être contre le droit à l'avortement ?



Article rédigé par *Cyril Brun*, le 25 octobre 2016

[Source : Info Catho]

Deux conseillers départementaux LR se sont abstenus lors d'un vote du conseil départemental de Haute-Garonne. Il s'agissait de voter un « vœu » sur le délit d'entrave sur Internet à l'avortement. La proposition de ce vœu montre que le gouvernement débouté par le Sénat tente de passer par d'autres biais.

Deux élus LR se sont abstenus déclenchant un tollé de la part des médias indignés d'une telle abstention dans, je site « une enceinte républicaine ».

Les journalistes avaient perdu le sens du réel nous le savions, mais ils n'ont plus même le sens des mots, pointant ainsi leur propre contradiction et dévoilant leur conception de la République.

Il apparaît de plus en plus clairement, et cet épisode n'en est qu'une des nombreuses manifestations, que République est le synonyme de pensée unique. Le système en vient à interdire la liberté de penser (ne parlons pas de la conscience) au nom même de la démocratie.

Nous filons de plus en plus un coton totalitaire dominé par la masse médiatique, censeur du bien publique. Désormais, le véritable délit est celui de lèse république, entendons d'oser ne pas penser comme la doxa médiatique nous l'impose.

Cette pente met de plus en plus les catholique hors-la-loi, les excluant du champ public officiel.